

VIVRE
au rythme de la
CULTURE

Politique culturelle municipale



TABLE DES MATIÈRES

Mission	4
Principes directeurs	6
Axes d'intervention	7
Orientations générales	8
AFFIRMER l'identité culturelle	9
DYNAMISER le développement culturel	11
RENDRE la culture plus accessible	13
DÉVELOPPER la concertation et le partenariat	15
INFORMER et DIFFUSER les actions concrètes auprès de la population	17
RÔLES et INTERVENANTS	18



Politique culturelle municipale



MISSION

MISSION, POSITIONNEMENT DE LA VILLE

La première politique culturelle fut adoptée par les membres du conseil municipal le 14 décembre 2004 et rendue publique en janvier 2005. Les membres du comité culturel de la Ville de Coteau-du-Lac ont révisé les objectifs afin de tracer le portrait des différentes réalisations. Vous consultez la 2e version de la politique culturelle publiée en 2013. Elle guide le lecteur vers les différents gestes culturels que la Ville mettra de l'avant au cours des prochaines années.

L'élaboration d'une politique culturelle se veut un travail de réflexion, de positionnement et de reconnaissance des actions réalisées. On doit tenir compte des archives, du patrimoine bâti et du savoir-faire acquis afin de constituer le fonds culturel d'une communauté. Les richesses naturelles, les propriétés du territoire, les caractéristiques physiques et géographiques d'une région jouent toutes un rôle primordial à l'élaboration d'une telle politique.

En dotant notre Ville d'une politique culturelle, nous traçons la voie à tous gestes culturels présents et à venir. La planification, l'organisation, les prises de décisions seront orientées en fonction de cette ligne directrice qui évoluera vers un but commun : « Donner à la culture la place qu'elle mérite! » Cette mise à jour justifie certaines décisions autant dans le choix des orientations culturelles que dans l'aménagement du territoire, des choix architecturaux et des aménagements physiques.

La Ville tient à optimiser le cadre de vie des citoyens en leur offrant la possibilité de vivre les expériences culturelles auxquelles ils aspirent en leur garantissant l'accessibilité aux services collectifs mis en place pour répondre à leurs attentes.

Coteau-du-Lac entend consolider et développer la culture de façon à permettre l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, de même que l'affirmation et l'enrichissement de l'identité collective.

PRINCIPES DIRECTEURS

La Ville de COTEAU-DU-LAC désire mettre en valeur les principes suivants :

- La culture doit jouer un rôle essentiel à la qualité de vie de ses citoyens;
- La Ville désire encourager la pratique culturelle de ses citoyens tant enfants, adolescents, qu'adultes, en offrant des opportunités pour tous;
- La collaboration, la participation et l'implication des artistes, artisans, intervenants, organismes est primordiale à la santé culturelle de notre Ville;
- Le patrimoine bâti doit être préservé et adapté aux besoins des groupes et organismes afin de répondre à la nouvelle vision culturelle municipale;
- Le volet concertation et partenariat doit être exploité et doit tenir compte de nos besoins tout en explorant la possibilité d'association avec les gens du milieu, les différents organismes culturels, présents et futurs, dans le but de favoriser un arrimage avec les entreprises commerciales situées sur le territoire de notre Ville;
- L'implication des organismes culturels ainsi que celle des citoyens est essentielle pour que les gestes posés, présents et à venir, illustrent bien les besoins de notre collectivité.



AXES D'INTERVENTION

En élaborant la politique culturelle, LA VILLE désire mettre l'accent sur les axes suivants :

- **AFFIRMER** l'identité culturelle des citoyens;
- **DYNAMISER** le développement culturel;
- **RENDRE** la culture plus accessible;
- **DÉVELOPPER** la concertation et le partenariat pour en arriver à une médiation culturelle positive;
- **INFORMER** et **DIFFUSER** les actions concrètes auprès de la population.



1

AFFIRMER
l'identité
culturelle

AFFIRMER L'IDENTITÉ CULTURELLE,

1.1 En consolidant les acquis :

- 1.1.1- RESTAURER le noyau villageois,
- 1.1.2- AMÉNAGER les infrastructures du parc Wilson : rotondes et Centre communautaire Wilson au cœur de notre Ville, en revitalisant les bâtiments afin qu'ils répondent aux besoins actuels et futurs de l'offre culturelle,
- 1.1.3- S'ASSURER que l'aménagement des équipements municipaux, utilisés à des fins culturelles, soit approprié et réponde aux principes directeurs énoncés dans la politique culturelle,
- 1.1.4- IDENTIFIER les rues, les parcs, les cours d'eau.

1.2 En privilégiant les domaines culturels les plus caractéristiques de notre milieu :

- 1.2.1- S'INSPIRER des goûts et intérêts des citoyens afin de développer une programmation culturelle fidèle aux attentes des coteaulacois,
- 1.2.2- METTRE de l'avant une consultation publique permettant aux citoyens d'émettre leurs goûts, aspirations et attentes face à la politique culturelle pour que la participation aux événements soit maximisée,
- 1.2.3- AXER notre offre de service vers la famille en créant une programmation fidèle à l'image de notre communauté,
- 1.2.4- ÉVALUER la programmation offerte aux citoyens pour que celle-ci corresponde à leurs attentes.

1.3 En mettant en valeur le patrimoine culturel et naturel de notre milieu :

- 1.3.1- COLLABORER à la revitalisation du Petit pouvoir des Cèdres et de son environnement,
- 1.3.2- SE DOTER d'une politique d'intégration des arts à l'architecture pour des projets publics ou privés.

1.4 En animant le patrimoine bâti naturel, historique et archéologique pour le bénéfique de la population et des visiteurs :

- 1.4.1- INCLURE Parcs Canada, le lieu historique national de Coteau-du-Lac au développement culturel de la Ville,
- 1.4.2- S'IMPLIQUER dans la sauvegarde et la restauration des monuments de la famille Seigneuriale afin que celui-ci devienne « Monument historique »,
- 1.4.3- POURSUIVRE l'implantation du circuit patrimonial et sa diffusion sur le site Internet municipal.



2

DYNAMISER
le développement
culturel

DYNAMISER LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL,

2.1 En encourageant la création :

- 2.1.1- Se DOTER d'une politique favorisant l'achat d'œuvres d'artistes locaux,
- 2.1.2- OFFRIR un soutien financier en remettant des bourses aux artistes professionnels et de la relève issus de Coteau-du-Lac,
- 2.1.3- RÉSERVER une place de choix aux arts à l'intérieur de communiqués, lors de cérémonies ou à l'occasion de rassemblements.

2.2 En favorisant la diffusion et la visibilité des créateurs :

- 2.2.1- PLACER en évidence, dans l'aménagement des lieux publics municipaux, autant intérieurs qu'extérieurs, des œuvres d'artistes de notre Ville,
- 2.2.2- DONNER la chance aux artistes de se faire voir de la population par l'exposition de leurs œuvres,
- 2.2.3- POURSUIVRE la création d'une œuvre collective d'artistes afin de publiciser des expositions culturelles.

2.3 En s'associant à des groupes et organismes qui contribuent au développement culturel :

- 2.3.1- METTRE sur pied des organismes absents de notre milieu;
- 2.3.2- S'INSCRIRE et participer aux rencontres du regroupement « Villes et villages en santé ».

2.4 En favorisant l'émergence des jeunes talents :

- 2.4.1- OFFRIR aux jeunes des opportunités de cours et d'ateliers ayant comme objectifs de développer leur créativité,
- 2.4.2- CRÉER un lieu de rassemblement pour les jeunes artistes afin de consolider le sentiment d'appartenance,
- 2.4.3- CRÉER une page artistique dans la revue municipale et sur le site Internet.

2.5 En facilitant la tâche des créateurs :

- 2.5.1- RECONNAÎTRE le travail des créateurs en étant à l'écoute de leurs besoins tout en soutenant leurs initiatives dans la mesure du possible,
- 2.5.2- FAIRE valoir l'importance du travail des créateurs dans l'épanouissement d'une communauté,
- 2.5.3- SOUTENIR les artistes et artisans en rendant accessible des locaux adéquats, facilitant ainsi la création et la diffusion des arts.



3

RENDRE
la culture
plus accessible,

RENDRE LA CULTURE PLUS ACCESSIBLE,

3.1 En créant des lieux culturels rassembleurs :

- 3.1.1- CRÉER des locaux pouvant accueillir les organismes diffuseurs de cours et d'ateliers culturels en aménageant le Centre communautaire de manière à répondre davantage à nos besoins,
- 3.1.2- AGRANDIR la bibliothèque afin de la doter d'une salle d'exposition, d'un espace adéquat pour favoriser la consultation sur place de divers documents et aussi, dans le but d'enrichir la collection de volumes de toutes sortes.

3.2 En suscitant la participation de la population à la vie culturelle du milieu :

- 3.2.1- POURSUIVRE le soutien du comité culturel, formé de citoyens et de partenaires culturels, responsable de l'évaluation des actions posées par la Ville,
- 3.2.2- EFFECTUER des sondages d'opinion auprès des citoyens : site Internet, boîte à suggestions et consultation lors de rassemblements culturels,
- 3.2.3- INVITER, le plus souvent possible, les citoyens à participer à divers événements culturels.

3.3 En encourageant les loisirs culturels :

- 3.3.1- MAINTENIR, au plus bas niveau, les frais exigés pour la pratique d'activités culturelles,
- 3.3.2- TOUCHER un éventail très large d'activités dans le but de faire découvrir des nouvelles notions artistiques à toute la population.

3.4 En organisant des événements et des rassemblements culturels publics :

- 3.4.1- ORGANISER des expositions autour de thématiques culturelles afin de créer des rencontres entre les artistes du milieu pour faire connaître le travail artistique,
- 3.4.2- MISER sur la publicité et assurer la promotion des événements culturels notamment par le biais du site Internet municipal ainsi que celui du Pavillon Wilson, la chronique culturelle de la revue Coteaulacoise, le bulletin culturel du CACVS (Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges) et les médias locaux,
- 3.4.3- DONNER à la bibliothèque Jules-Fournier et au Pavillon Wilson, une place de choix en maximisant l'utilisation des salles d'exposition et de conférence,
- 3.4.4- FAVORISER la tenue d'événements liés aux arts de la scène : musique, théâtre, concerts, danse, projections, etc.



4

DÉVELOPPER
la concertation
et le partenariat,

DEVELOPPER LA CONCERTATION ET LE PARTENARIAT POUR EN ARRIVER À UNE MÉDIATION CULTURELLE POSITIVE,

4.1 En misant sur la promotion, la concertation et en stimulant l'interaction entre les intervenants culturels :

4.1.1- PERMETTRE la rencontre d'intervenants culturels et créer des occasions de diffuser la culture,

4.1.2- ENCOURAGER les échanges entre artistes des villes voisines et nos artistes locaux,

4.1.3- JOINDRE différents comités culturels de notre territoire.

4.2 En reconnaissant le bénévolat, le mécénat et l'implication du milieu des affaires comme moteurs indispensables à la vie culturelle :

4.2.1- RENCONTRER le milieu des affaires afin de créer un partenariat par la mise sur pied d'un programme de financement et de reconnaissance des arts,

4.2.2- INTENSIFIER la concertation et la collaboration avec les établissements scolaires du territoire afin de faciliter l'accès aux jeunes à diverses expériences culturelles.





5

**INFORMER ET
DIFFUSER**

les actions
concrètes auprès
de la population

INFORMER ET DIFFUSER LES ACTIONS CONCRÈTES AUPRÈS DE LA POPULATION,

5.1- En dotant la Ville d'une stratégie de communication témoignant de l'importance qu'elle accorde à la culture :

5.1.1- INCLURE, dans le plan de communication de la Ville, une touche artistique rappelant ainsi que la culture fait partie de la vie des citoyens,

5.1.2- MENTIONNER, le plus souvent possible, l'existence d'une politique culturelle afin de ne pas perdre de vue les objectifs visés par cette dernière.

5.2- En offrant aux citoyens un outil de communication ayant pour but de diffuser les événements culturels :

5.2.1- INCLURE, à l'intérieur de nos outils de promotion, une section réservée uniquement à la culture et à la programmation culturelle.

5.3- En mettant sur pied un outil qui viserait à accroître la visibilité de la culture et de ses acteurs

5.3.1- ÉRIGER un tableau afficheur où les événements et les réalisations culturels seraient publicisés au cœur de notre Ville.



RÔLES ET INTERVENANTS

La Ville agit à titre de maître d'œuvre en mettant sur pied une table de concertation réunissant les différents acteurs du milieu; artistes, artisans, organismes, partenaires et citoyens.

Avec l'aide de ces intervenants, un plan d'action est périodiquement mis à jour afin d'optimiser les objectifs énoncés à travers la politique culturelle.

Le rôle de la Ville est, dans un premier temps, d'agir à titre d'initiateur afin de favoriser l'émergence d'idées menant à la réalisation des objectifs. Par la suite, une fois les actions bien définies, le rôle des intervenants municipaux est de dynamiser, de soutenir les différentes actions entreprises par les acteurs, le tout dans le but de ne pas perdre de vue les objectifs à atteindre.

En tout temps, la Ville est présente et suit de près les développements. Les acteurs du milieu peuvent compter sur l'appui des intervenants municipaux à chaque étape de réalisation des projets mis de l'avant dans le but de rendre à la culture la place qui lui revient!